

**MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

=====

Nombre de Membres

En exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 0

Absent : 1

Qui ont pris part à la délibération : 14

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

=====

L'an deux mil dix-neuf et le 26 du mois de novembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente du CCAS.

**Présents** : Mme ROURE - Mme GIOVANNELLI - Mme DEMIERRE - Mme ROUSSEAU - M. TOULOUSE - Mme MATHIVET - M. COIFFIER, Conseillers municipaux - Mme VIENOT – Mme ESPOSITO - Mme MARECHAL - Mme APONTE - Mme PECHARD - Mme POPOTTE, Membres

**Pouvoir** : M. VINCENT à Mme ROURE

**Absents excusés** : M. VINCENT

**Absente** : Mme MAIS

**5 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA RENTREE EN FAVEUR DES BACHELIERS ETUDIANTS**

Madame ROURE, vice-présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration la délibération de principe en date du 14 décembre 1999 adoptée à l'unanimité, relative à l'attribution d'une aide à la rentrée en faveur des bacheliers étudiants.

Ont été retenus : **7 bacheliers**

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame ROURE, vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'action sociale et des familles ;

**PREND ACTE**

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le conseil d'administration à Monsieur le président ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.
  - De l'attribution d'une aide de **250 €** à chaque étudiant ci-dessus nommé soit un total de **1 250 €**,
  - DIT que les crédits sont inscrits au budget, article 6568-63 autres secours.
- Pour extrait conforme, le 27 novembre 2019.

**Signé** :  
La Vice-Présidente,  
S. ROURE